

Taxe à l'essieu... delenda est !



Taxe à l'essieu... delenda est !

Les transports routiers, en particulier ceux qui transitent par le territoire français, seront mis à contribution pour financer les infrastructures de transport en France, a déclaré dimanche la ministre des transports, Elisabeth BORNE.

Après le rapport DURON remis au gouvernement début février qui proposait trois scénarios d'investissements dans les transports, en particulier ferroviaires, pour les vingt prochaines années, à 48, 60 et 80 milliards d'euros selon leur degré d'ambition, la ministre des transports Elisabeth BORNE a laissé entendre au *Grand jury RTL - Le Figaro - LCI* ce dimanche 4 mars que le scénario

intermédiaire avait sa faveur, tout en précisant qu'il nécessitait de trouver de nouvelles recettes.

Les transports routiers, en particulier ceux qui transitent par le territoire français, seront mis à contribution pour financer les infrastructures de transport en France.

"Je pense que les poids lourds, notamment les poids lourds en transit sur notre territoire (...), qui génèrent des besoins d'investissement, doivent participer au financement de nos infrastructures". Rien de nouveau, même si la ministre a rappelé que 90% du transport routier international en France était le fait d'entreprises étrangères.

La vraie question est moins de savoir « *qui payent ?* » que « *Comment paye-t-on ?* »

Redéploiement d'une partie de la taxe sur les produits pétroliers ? Instauration d'une vignette pour les poids lourds et certains véhicules utilitaires ? Révision d'une niche fiscale accordée aux transporteurs routiers et taxis ? Au nom de la commission ad hoc, Philippe DURON a été prolixe en propositions... Le gouvernement a le choix. Y compris de retenir... ce qui n'est pas proposé !

"On réfléchit, et on le fera avec les transporteurs routiers, avec les professionnels, à une façon de (les) faire participer", a déclaré Elisabeth BORNE devant *Le Grand Jury*.

Quand ? *"C'est une décision qui doit être prise dans les mois qui viennent."* a précisé la ministre. Cela veut dire qu'il y a depuis plusieurs mois, en gestation, une réflexion pour remettre en scène ce qui ne s'appelle plus « *écotaxe* » mais bien un financement d'une contribution des poids lourds pour l'entretien et le développement des infrastructures, y compris ferroviaires... comme le suggère le rapport DURON.

L'OTRE n'aura de cesse de répéter que cette nouvelle strate de taxation n'est ni acceptable, ni surtout supportable pour les entreprises.

Comme Caton l'Ancien dans la Rome Antique, rappelait inlassablement au Sénat les dangers de laisser la puissance punique de Carthage se développer en terminant toutes ses interventions, (peu important le sujet !) par cette célèbre formule: « *Carthago delenda est !* » (Il faut détruire Carthage), l'OTRE ne pourra que réitérer au gouvernement ses demandes maintes et maintes fois répétées notamment celle de la disparition de la « *taxe à l'essieu* ». Cette taxe qui, comme nous le rappelions il y a peu, est qualifiée d'impôt inadapté par la Cour des comptes de la République. La taxe à l'essieu ne saurait devenir l'un des éléments de l'empilement des taxes que l'OTRE a toujours stigmatisé.

Caton fut finalement entendu par le Sénat de Rome... Sagesse de ceux qui voulurent protéger leur cité.

Le gouvernement entendra-t-il ceux qui veulent préserver leur activité ?

Philippe BONNEAU